

OGDEN, MR. LE PROCUREUR GÉNÉRAL—Vide *Adresses* (38.)

ORATEUR—Austin Cuvillier, Ecuyer, Membre du Comté de Nicolet, nommé Orateur *nem. con.* 2.

- Se présente à Son Excellence; obtient les privilèges ordinaires, et en fait rapport à la Chambre, 3.
- Fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 6.
- Fait rapport que certains Pétitionnaires ont donné les cautionnements requis, 27, 40, 75, 101, 146, 164, 171.
- Fait rapport qu'un Membre a rendu son siège vacant, 39.
- Fait rapport d'une lettre du Sergent d'Armes demandant permission de nommer un Député, 58—d'une autre lettre sur la nomination de ce Député, 65.
- Fait rapport de l'intention de Son Excellence de se rendre à la Salle du Conseil Législatif pour Sanctionner des Bills, 110, 394, 491.
- Fait rapport de la sanction royale donnée à des Bills, 115, 409, 500.
- Fait rapport des certificats que le Greffier de la Couronne en Chancellerie a donnés touchant des élections, conformément aux Writs, 113, 188.
- Fait rapport des Etats de Banques, soumis, 125, 139, 146, 164, 168, 257.
- Fait rapport des Etats d'affaires présentés par le Chemin de Fer de Champlain et St. Laurent, 139.
- Fait rapport des Etats présentés par la Compagnie d'Assurance contre le Feu, 162.
- Règle concernant l', 42.
- Instructions sur la Manière de faire les notifications aux parties dans les cas d'élections contestées, 94, 98, 103, 103, 106, 150, 177.
- Donne sa voix prépondérante, 586, 596, 721.
- Nommera les Messagers, 50.
- Fera émaner les assignations dans les cas d'élections contestées, 123, 139, 210, 302, 312.—Vide *Questions négativées*.
- Fera émaner son Warrant pour nouveaux Writs, 15, 40, 476.
- Donnera des ordres sur toutes les matières concernant la conservation des Archives (records,) et les Officiers et Serviteurs de la Chambre, 262. Pouvoir révoqué, 577.
- Avancera de tems à autre au Greffier sur les fonds contingens, telles sommes qui seront nécessaires pour faire un Index général des Journaux de la Chambre d'Assemblée du Haut et du Bas-Canada, 593.
- Annonce l'intention de Son Excellence de proroger la Législature Provinciale, 608.
- Communique la lettre du Greffier de la Chambre sur la nomination de son Député, durant la vacation, 693.
- Adresse de l', en présentant les Bills de secours et de subsides à la Sanction Royale, 728.

— DE L'ANCIENNE ASSEMBLÉE DU HAUT-CANADA —rémunération de l', renvoyée au Comité choisi sur les *Dépenses Contingentes de la Chambre*, 423. Rapport, 615.

— SALAIRE DE L'.—Vide—*Salaires des Officiers de la Législature*.

- La Chambre résout de se former en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir au Salaire de Mr. l'Orateur. Considération, 303, 353. Rapport de deux Résolutions.—Première Résolution agréée, 439. Considération de la seconde remise, *ibid.* Elle est considérée, 462. Deux amendemens y sont proposés et *négativés* après division, 462, 463. Résolution amendée par l'addition des mots "pourvu que le dit Orateur ne possède aucune charge de profit ni d'emolument de la Couronne," est agréée, 463, 463. Comité nommé pour dresser un Bill,—*ibid.*